

INSCRIPTION SCOLAIRE
Groupe scolaire Alphonse DAUDET

Documents à fournir obligatoirement

Copie du livret de famille

Justificatif de domicile

Attestation CAF indiquant votre quotient familial

jugement de divorce le cas échéant

Ecole maternelle

Ecole élémentaire

Nom et prénoms de l'élève :

Date et lieu de naissance :

Nom et prénom du **Parent 1** :

Adresse :

Employeur :

Portable : Travail :Mail :

Nom et prénom du **Parent 2** :

Adresse :

Employeur :

Portable : Travail :Mail :

Parents séparés : oui non (si oui merci de fournir une copie du jugement de divorce)

Noms des personnes autorisées à récupérer l'enfant à l'école :
.....

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

Classe (à compter de l'inscription).....

Ecole fréquentée auparavant (s'il y a lieu) - Commune :

PERI-SCOLAIRE

L'élève fréquentera :

- le restaurant scolaire oui non
- la garderie oui non
- le transport scolaire oui non
- est autorisé à rentrer seul oui non

Une fiche d'inscription spécifique sera à compléter pour les services périscolaires.

Fait à Fléac, le	Visa du service scolaire	Fléac, le
Les parents,	La responsable, Valérie BABIN	La Maire Adjointe chargée de la vie scolaire, Christine CHAUX

INFORMATIONS SERVICES PERISCOLAIRES

CANTINE SCOLAIRE

Prix repas enfant Fléac :

- Quotient familial : 0-599 : 1 euro
- Quotient familial : 600-850 : 2,45 euros
- Quotient familial : au-delà de 850 : 2,80 euros

Prix repas enfant hors Fléac : 3,80 euros

Prix repas enfant extérieur classe ULIS : 2,80 euros

Concernant les absences pour maladie ainsi que pour les modalités de paiements se reporter au règlement concerné.

Les menus sont en ligne sur le site de fleac.fr rubrique vie sociale - école/périscolaire.

GARDERIES SCOLAIRES (goûter du soir inclus)

- maternelle : Elle a lieu le matin à l'école maternelle de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h00 à 18h30 à l'espace ALSH situé 1 rue Ste-Barbe
- élémentaire : Elle a lieu le matin à l'espace ALSH situé 1 rue Ste-Barbe de 7h30 et 8h20 et le soir de 16h00 à 19h00 dans les locaux de l'école élémentaire

Forfait mensuel Fléac et classe ULIS (quelle que soit la fréquentation, lissé sur 11 mois)

- Quotient familial : 0-599 : 17 euros
- Quotient familial : 600-850 : 22 euros
- Quotient familial : au-delà de 850 : 25 euros

Forfait mensuel hors Fléac (quelle que soit la fréquentation, lissé sur 11 mois)

- Quotient familial : 0-599 : 26 euros
- Quotient familial : 600-850 : 28 euros
- Quotient familial : au-delà de 850 : 30 euros

La journée jusqu'à 4 jours/mois pour motif exceptionnel : Fléac : 3 euros/Hors Fléac : 4 euros

Les garderies du soir sont ALSH (accueil de loisirs sans hébergement). Ils font objet d'une déclaration auprès des services de la DDCSPP (qui contrôle les taux d'encadrement, le respect des projets pédagogique et éventuellement procède à des contrôles). C'est ALSH sont subventionnés par la CAF dans le cadre d'un contrat enfance jeunesse.

Il existe également une étude surveillée qui fonctionne les lundi, mardi et jeudi, mais l'agent qui surveille n'est pas habilité à corriger les devoirs

Hôtel de ville

05 45 91 04 57
mairie@fleac.fr

5, rue de la Mairie 16730 Fléac
www.fleac.fr

TRANSPORT SCOLAIRE

La Commune propose un transport scolaire par le biais de taxi bus. Un circuit dessert le sud (Pont de Basseau, Badoris, les Pierrailles, les Petits Prés). Un deuxième circuit dessert la Cerisaie, Bois Renaud, La Lurate, Chez le Comte, Bellejoie).

Forfait mensuel (quelle que soit la fréquentation, lissé sur 11 mois) : 15 euros

Les règlements de ces 3 services périscolaires sont consultables sur le site fleac.fr rubrique vie sociale - école/périscolaire.

PAIEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES

La facturation se fait à terme échue, le prélèvement automatique ainsi que le paiement en ligne sont possibles.

La tarification est revue chaque année avant la rentrée scolaire (délibération du Conseil Municipal).

Contact pour renseignements sur ces services :
Valérie BABIN au 05.45.91.68.90
valerie.babin@fleac.fr

Directeur du groupe scolaire : M. LAVAUD - 05.45.91.04.05

SERVICES SCOLAIRES COMMUNAUX DE FLEAC

Fiche d'inscription

A retourner à la mairie (avant le 03 Juillet 2026)

Document à fournir :

- Attestation CAF de quotient familial nécessaire au calcul de la tarification sociale
- Pour les parents divorcés ou séparés, fournir le jugement
- 10 enveloppes timbrées pour les paiements en ligne, par chèque et en espèce

NOM et prénom de l'enfant :

École Élémentaire - Classe :

Nom et adresse du destinataire de la facture :

.....

Tél :

Mail :

Quotient familial.....

CANTINE

Cantine : Oui Non - à compter du :

Prix du repas fixé annuellement par le Conseil Municipal

Facturation : Mensuelle « Voir règlement cantine scolaire »

BUS

Prendra le bus le : Matin OU/ET Soir - à compter du :

Forfait mensuel fixé annuellement par le Conseil Municipal

Facturation : Mensuelle « Voir règlement transport scolaire »

GARDERIE

Garderie : Oui Non

à compter du :

Forfait mensuel fixé annuellement par le Conseil Municipal

Facturation : Mensuelle « Voir règlement garderie scolaire »

PAIEMENT

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE : Oui Non

PAIEMENT EN LIGNE : Oui Non

CHEQUE : Oui Non

ESPECE : Oui Non

Les règlements cantine, garderie et transport scolaires sont consultables sur le site internet de la Commune fleac.fr

